



## Aide-mémoire pour vos impôts 2023

Voici un rappel des documents à nous fournir selon votre situation.

<i>Section 1</i>	<i>Salariés ou travailleurs autonomes</i>
<i>Section 2</i>	<i>Famille</i>
<i>Section 3</i>	<i>Retraités</i>
<i>Section 4</i>	<i>Investisseurs</i>
<i>Section 5</i>	<i>Gains (pertes) en capital</i>
<i>Section 6</i>	<i>Étudiants</i>
<i>Section 7</i>	<i>Autres crédits et/ou déductions</i>
<i>Section 8</i>	<i>Autres informations pertinentes</i>

---

### *Dates importantes à retenir*

- **Janvier-Février** Réception des reçus REÉR des cotisations de l'année 2023
- **28 février** Réception des T4/RL-1 et la majorité des feuillets de vos revenus
- **Mi-Mars** Réception des reçus REÉR des 60 premiers jours de l'année 2024
- **Fin Mars** Réception des feuillets T3/RL-16 si vous avez des placements

## Section 1 - Salariés ou travailleurs autonomes

- **T4/Relevé 1** Revenus d'emploi de tous vos employeurs au cours de l'année
- **T4A** Autres revenus d'emploi, comme par exemple l'assurance-salaire, une prime de départ, PCMRE, PCREPA, PCTCC
- **Relevé 22** Travailleurs de la construction, industrie du textile
- **T5007/Relevé 5** CNESST, SAAQ, IVAQ, assistance sociale
- **T4E** Prestation de l'assurance-emploi, RQAP
- **Travailleurs autonomes** État des revenus/dépenses (inclure % des revenus provenant de site Web)
- **Location d'immeuble** État des revenus et dépenses
- **Cotisation prof./synd.** Reçu des cotisations non payées par l'employeur ou non incluses sur les T4
- **Dépenses de repas** Pour les camionneurs, les formulaires TL2/TP-66 signés par l'employeur, ainsi que le détail du nombre de repas/de voyages/durée des voyages (**si non complétés, aucune déduction ne sera allouée**)
- **Dépenses d'emploi** Pour les salariés, travailleurs à commission et en télétravail (si applicable), les formulaires T2200/TP-64.3 **complétés par votre employeur**, ainsi que le détail de vos dépenses
- **REÉR** Reçus officiels après le 1<sup>er</sup> mars 2023 et des 60 premiers jours de l'année 2024 (obligatoire)
  - **Les reçus des autres périodes feront l'objet d'une correction.**
  - Avez-vous un RAP et/ou REÉP à rembourser?
- **Acomptes provisionnels** Preuve de paiement des acomptes provisionnels
- **Paiements anticipés** Relevé 19 des paiements anticipés de la prime au travail (Québec) et formulaire RC410 - paiement anticipé de la prime au travail du fédéral
- **Travailleurs d'expérience** Être âgé de 60 ans et plus. Indiquer si vous avez un lien direct (parenté) avec l'employeur
- **CELIAPP** Relevé 32 dans le cas d'un retrait

## *Section 2 - Famille*

- **Frais de garde** OBLIGATOIRE- Relevé 24 ou reçu avec nom du responsable, adresse et NAS
  - **Paiement anticipé** Relevé 19, paiement anticipé pour frais de garde ou prime au travail
  - **Activités physiques / artistiques** Reçus des activités physiques/artistiques de vos enfants :
    - de plus de 5 ans et de moins de 16 ans au début de l'année
    - si votre revenu familial est supérieur à 155 880 \$, vous n'êtes pas admissible à ce crédit.
  - **État civil** Nous aviser de tout changement d'état civil qui a eu lieu en cours d'année. Nous fournir la date du changement, le nouvel état civil, l'entente de garde partagée.
- 

## *Section 3 - Retraités*

- **T4AOAS** Pension de la sécurité de la vieillesse
  - **T4AP** Régime des rentes du Québec
  - **T4A** Régime de pension de retraite, avantage imposable, assurance sur la vie
  - **T4RSP** Revenus de REÉR
  - **T4RIF** Revenus de FEÉR
  - **Pension étrangère** Fournir le nom du pays et le montant en dollars canadiens
  - **Relevé 19** Paiement anticipé du maintien à domicile d'une personne âgée
  - **Maintien à domicile** Être âgé de 70 ans et plus. Les factures des soins et services applicables à ce programme.
  - **Acomptes provisionnels** Preuve de paiement des acomptes provisionnels
-

## Section 4 - Investisseurs

- T3/Relevé 16 Revenus d'intérêts et de dividendes
  - T5/Relevé 3 Revenus d'intérêts et de dividendes
  - T5013/Relevé 15 Revenus de sociétés de personnes
  - T5008/Relevé 18 État des opérations sur titres (vente de titres)
  - Relevé 7 Investissement stratégique
  - Relevé 10 Investissement à un fonds de travailleurs
  - Relevé 26 Capital régional et coopératif Desjardins (acquisitions des actions en 2023)
  - Frais financiers Intérêts payés pour gagner un revenu de placement et honoraires payés à un conseiller en placements
- 

## Section 5 – Gains (pertes) en capital

- **Pour les ventes d'immeubles ou de terrains** Vous devez fournir la documentation suivante :
    - contrat d'achat et de vente
    - factures des frais liés à l'achat et à la vente (ex. : notaire, arpenteur, agent immobilier, droits de mutation à l'achat et autres)
  - **Pour les ventes d'obligations, d'actions ou de fonds communs (hors REÉR / hors CÉLI)** Vous devez fournir un rapport des gains et des pertes de votre conseiller en placements.

Veillez prendre note que dans tous les cas de ventes d'actions, nous devons connaître au minimum le coût d'achat des actions vendues ainsi que la date d'achat. Durant la saison d'impôt, nous sommes dans l'impossibilité de communiquer avec vos conseillers en placements, il est donc de **votre responsabilité** de fournir les documents nécessaires pour établir votre gain ou perte en capital.
  - **Résidence principale** Si vous avez vendu ou n'habitez plus votre résidence principale, nous fournir :
    - le prix de vente et année d'achat ;
    - si changement d'usage, svp nous l'indiquer.
-

## Section 6 - Étudiants

- T4A/Relevé 1 ou 2 Bourses d'études et/ou retrait REÉE
  - T2202A/Relevé 8 Frais de scolarité (à récupérer sur le portail scolaire de l'étudiant)  
**Si les frais sont transférés à un parent, l'étudiant doit obligatoirement signer le formulaire.**
  - Prêt étudiant Les intérêts payés pour un prêt étudiant admissible sont déductibles d'impôt. Vous devez fournir une preuve de paiement (états de compte, lettre de l'institution financière- marge de crédit étudiante non admissible).
  - Nouveau diplômé Si vous décrochez un emploi en région, et ce, dans votre domaine d'études, nous fournir une copie du diplôme, relevés de notes, lettre d'embauche de l'employeur indiquant la date d'embauche et le titre du poste.
- 

## Section 7 – Autres crédits et/ou déductions

- Dons de charité Reçus officiels des organismes de bienfaisance reconnus par l'agence du revenu du Canada et Revenu Québec
- Pension alimentaire Preuve de paiement de la pension alimentaire, **si la pension est déductible**
- Personne vivant seule Doit être seule **TOUTE** l'année ou avec un enfant à charge
- Déficience Vous ou une personne à charge souffrez d'un handicap physique ou intellectuel, nous fournir les formulaires remplis par le professionnel de la santé
- Aidant(e) naturel(le) Si vous prenez soin de votre conjoint, hébergez un proche admissible ou offrez un soutien à un proche admissible, nous fournir le nom complet, la date de naissance, le NAS, le revenu net et la date de début
- Pompier volontaire Fournir la lettre de l'organisme attestant le nombre d'heures

- **Première habitation** Si vous avez fait l'achat de votre première habitation, nous fournir la date de l'achat, l'adresse de la nouvelle résidence et nous spécifier si vous avez utilisé un RAP
  - **Frais de déménagement** Votre nouvelle résidence doit être située au moins 40 km plus près, par le chemin le plus court, de votre nouveau lieu de travail
  - **Crédit pour solidarité** Fournir les documents suivants :
    - relevé 31 si vous êtes locataire
    - compte de taxes municipales si vous êtes propriétaire
    - spécimen de chèque (pour les nouvelles demandes seulement)
  - **Frais médicaux**
    - Reçus des frais médicaux admissibles (**un sommaire idéalement**)
    - Déplacements à l'extérieur de la région (date, KM, facture hébergement, talons de remboursement). Si les soins sont fournis à plus de 200 km, fournir le formulaire TP-752.0.13.1 dûment complété par le médecin.
    - Preuve de paiement des primes d'assurance reliées à la santé si cette information n'est pas inscrite sur le feuillet T4 (case 85) ou feuillet T4A (case 135)
- 

## *Section 8 – Autres informations pertinentes*

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| Rachat d'années de service | Si vous avez participé au rachat d'années de service pour votre régime de pension agréé, vous devez fournir les preuves de paiement ou reçus émis par votre employeur.                                |
| Frais juridiques           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais pour recouvrer un revenu</li> <li>- Frais pour litige familial- plusieurs restrictions s'appliquent (voir la rubrique des conseils fiscaux)</li> </ul> |
| Régions éloignées          | Détail de votre séjour dans une région éloignée, date, adresse, etc.  |
| Abonnements numériques     | Reçu de votre abonnement numérique d'un organisme reconnu<br>Détails du programme   |
| Enseignants                | Preuves d'achat de fournitures scolaires  |